

CQP EDUCATEUR TENNIS FORMATION IF (Initiateur Fédéral) RHÔNE LYON METROPOLE

FICHE D'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2020

DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS : **5 septembre 2020**

Attention : **toute demande incomplète ne sera pas traitée**

PRE REQUIS

Le candidat pourra se présenter aux 7 journées de formation sous réserve :

- D'avoir 17 ans révolus **à l'entrée de la formation** (au jour de la certification, soit le 30 novembre 2019)
- De justifier d'un équivalent de jeu à 30/2 (niveau technique vérifié par le tuteur pédagogique du stagiaire correspondant à la capacité de démontrer les gestes du tennis et d'envoyer correctement des séries de balles à des élèves)
- D'être titulaire du diplôme de PSC1
- De produire un certificat médical d'aptitude à enseigner le tennis datant de moins de 6 mois

COUT DE LA FORMATION : 320€

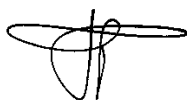
Pour les clubs d'au moins un salarié et à jour de leur cotisation auprès des OPCA, le coût de la formation pour des candidats salariés pourra être pris en charge sur le dispositif du « plan de formation ». Une convention sera établie entre le club et le centre de formation :

Contactez Cécile BRASSET (cecile.brasset@fft.fr).

Pour les autres candidats, le coût de la formation sera à la charge du club et/ou du candidat.

Attention nombre limité de places (dans l'ordre de réception des dossiers).

Jacques LAPREE



Président du Comité

Franck PETIT BRISSON



CST

Chemin des Chasseurs – 69500 BRON

Tél. : 04 72 76 09 90 — Mail : comite.rhone@fft.fr — Portail : <http://tennis-rhone-lyonmetropole.com>



Document à renvoyer avant le 5 septembre 2019 au :

Comité Départemental Rhône Métropole de Lyon de Tennis
Chemin des chasseurs
69500 Bron

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Nom : Prénom :
Adresse :
CP – Ville :
N° Portable : Mail :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Nom et n° du club :
Classement actuel : Meilleur classement :
Situation professionnelle (étudiant, salarié, bénévole, autre,) :

Date et signature du candidat

ENGAGEMENT DU CLUB :

Nom et n° du club :
Nom du président du club.....
Le club emploie-t-il un enseignant professionnel (BE/DE) ? OUI NON

Le tutorat pédagogique peut être assuré :

- Par l'enseignant employé du club du stagiaire
- Par un enseignant d'un autre club. Le club d'origine du candidat doit s'assurer auprès d'autres employeurs de la mise en place de ce tutorat pédagogique

Date et signature du président du club :

ENGAGEMENT DU TUTEUR PEDAGOGIQUE :

Nom et prénom du tuteur (Enseignant Professionnel) :
N° Portable : Mail :

Date et signature du tuteur pédagogique :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION avant le 5 septembre 2019 :

- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Copie du diplôme PSC1 ou AFPS
- Copie licence FFT ou attestation de niveau de jeu signée par le tuteur pédagogique, le cas échéant
- Le règlement de 320 € (chèque établi à l'ordre du Comité de Tennis Rhône Lyon Métropole)
- Dans le cas d'une prise en charge par votre OPCA, se renseigner obligatoirement auprès de Cécile BRASSET (cecile.brasset@fft.fr).

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter
Franck PETIT-BRISSON, Conseiller Technique du Rhône Lyon Métropole de Tennis
 Tél : 06 70 18 65 17 – franck.petit-brisson@fft.fr

CALENDRIER DE FORMATION (7 JOURS)

Sur le principe de la formation en alternance, le candidat à la formation IF doit impérativement participer à un stage pratique en club de 30 heures minimum sous la responsabilité d'un tuteur pédagogique et 7 jours de formation validés par 2 épreuves certificatives.

Responsables Pédagogiques : Cédric ROCHE, Franck PETIT-BRISSON

Responsable Logistique : Sylvie SORG

Responsable Administrative : Jocelyne GOUYETTE

Dates de formation de 8h30 à 16h30

Lieu de formation

**Du Samedi 26 Octobre au Mercredi 30
Octobre 2019**

Centre départemental Rhône Métropole de Lyon
BRON PARILLY- Chemin des Chasseurs 69500 Bron

**Samedi 30 Novembre et Dimanche 1er
Décembre 2019**

Centre départemental Rhône Métropole de Lyon
BRON PARILLY- Chemin des Chasseurs 69500 Bron

Le candidat doit obligatoirement être présent les 7 jours de formation

LE STAGE PRATIQUE EN CLUB (30 HEURES MINIMUM)

Sous la responsabilité du tuteur pédagogique, le candidat doit pendant ce stage :

- Enseigner auprès de jeunes débutants de niveau blanc à vert
- S'informer sur le fonctionnement et l'organisation de son école de tennis
- Participer à une animation sportive
- Rédiger un rapport de stage